



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/09

Date de convocation : 06 mars 2024

Objet : **Convention de partenariat avec le
Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain /
GDS 01 – Frelons**

Date d'affichage : 06 mars 2024

Date de réunion : 14 mars 2024

Nombre de conseillers : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 14 mars à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. CHAFFAUD Jérôme et M. ROBIN Florent

Mme MICHAUD Laurence est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du bureau communautaire de la communauté de communes Bresse & Saône sur la proposition financière par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, sous réserve de la réalisation d'un piégeage de printemps par les communes,

Considérant que cette option est liée à l'engagement des communes dans l'action de piégeage préventif,

Vu la destruction tardive sur le territoire communal de 9 nids de frelon asiatique après le 1er octobre et donc que la commune doit prendre l'engagement auprès du Groupement de Défense Sanitaire en conventionnant et en respectant le protocole,

Vu la convention de partenariat 2024 avec le Groupement de Défense Sanitaire et le protocole de piégeage de printemps,

Considérant que la commune doit nommer un référent parmi les élus et de la candidature de Mme Marie-Pierre GAUTHERET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat 2024 à passer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain concernant le piégeage des nids de frelons asiatiques.
- NOMME Mme Marie-Pierre GAUTHERET comme élue référente frelon asiatique.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré en mairie,

Le 14/03/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240314-2024-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

